



**CTSD du 23 mars 2017**

**DECLARATION UNSA EDUCATION  
VOSGES**

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Après avoir marqué son étonnement et sa désapprobation à l'annonce de l'annulation du CTSD Second degré et de son transfert vers le CTA, l'Unsa Education Vosges tient à présent à dire sa satisfaction à la tenue de ce CTSD, réunissant administration et représentants des personnels vosgiens, sur le sujet des mesures de carte scolaire second degré, mais vous pose cependant la question : Après les différents épisodes de ce mois-ci, quel avenir pour le CTSD des Vosges ?

Au CTA de ce lundi 20 mars, Mme le Recteur d'Académie a réaffirmé l'importance de la proximité. *« les CTSD ont du sens pour les collèges, a-t-elle dit, et les services sont à la recherche d'une façon de travailler pour redonner la main aux départements en harmonisant cependant les pratiques locales et en évitant de provoquer mesure de carte ou postes partagés. »*

A propos de mesure de carte, la fermeture du collège de Granges entraîne la fermeture de 10 postes dont un seul était vacant : que vont devenir les 9 personnes concernées s'il n'y a pas de créations de postes dans les collèges de Gérardmer ou Bruyères qui accueilleront seulement les élèves ? Devront-ils quitter le département ?

En CTSD et en CHSCT, l'Unsa Education vous a interpellé déjà sur le suivi de ces situations de « mesures de Carte scolaire » et regrette les incertitudes vécues par ces personnels.

A propos des lettres classiques, l'Unsa Education constate avec satisfaction que de 5 suppressions de postes prévues au CTA, 3 ont disparu dans les documents du CTSD 88.

Restent le poste de Rupt, vacant, mais aussi le poste de Raon l'Étape cependant, la collègue concernée argumente en s'appuyant sur les effectifs de latinistes et nous souhaiterions comprendre pourquoi on ne propose pas un complément de service par exemple.

Notre inquiétude est vive sur ces types de postes et l'Unsa Education a demandé à Mme la Rectrice la possible fusion des codes lettres modernes lettres classiques.

L'unsa Education vous interroge aussi sur la liste et le motif des postes bloqués, pour lesquels nous n'avons reçu aucune information.

Merci pour votre attention.